ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

48 J

CHAMBRES DES NOTAIRES DE LA HAUTE-VIENNE

1805 - 1946



Répertoire numérique Par Gérard PRUDHOMME Secrétaire de documentation

LIMOGES 2007

INTRODUCTION

Les documents répertoriés ci-après sont entrés en 1970 avec les archives de l'école de droit de Limoges. Alors qu'ils ne concernent aucunement cet établissement mais exclusivement les chambres de notaires du département, Il est légitime de penser que ces dossiers et registres se trouvaient avec les archives de l'école (intégrées en série T) pour des fins pédagogiques.

Les pièces qui composent ce fonds constituent une source de renseignements sur le fonctionnement des Chambres des notaires des arrondissements de la Haute-Vienne. Elles témoignent des missions dévolues à ces chambres qui sont d'une part, de maintenir la discipline et de prononcer, le cas échéant, l'application de peines prévues par les lois et les règlements, et, d'autre part, de prévenir et de concilier tous différends, soit entre notaires, soit entre notaires et particuliers. Enfin, les chambres des notaires sont également habilitées à délivrer les certificats de capacité et de moralité aux futurs aspirants au notariat.

Le notariat en France

En 1539, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, François ler préfigure ce que sera l'organisation de la profession de notaire: les actes devront être rédigés en français, la conservation devra en être assurée et leur existence devra être consignée dans un répertoire.

La Révolution n'a pas remis en cause l'institution notariale. Dans la dernière phase du Consulat, Bonaparte, consul à vie, donne au notariat, par la loi du 25 ventôse an XI, un statut dont les fondements et les grands principes n'ont pas été, pour l'essentiel, modifiés depuis. L'organisation professionnelle du notariat repose actuellement sur un schéma défini par l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui dote le notariat de structures institutionnelles et crée le Conseil supérieur du notariat. A partir de cette époque, la profession connaît un développement considérable, rendu, en particulier, nécessaire par la reconstruction de la France à laquelle le notariat apporte une contribution essentielle, dans les domaines juridiques et fiscaux. Plusieurs structures rassemblent les notaires de France.

- -Les 92 chambres dont la compétence est départementale (voire, dans quelques cas, interdépartementale, ce qui est le cas actuellement pour les trois départements limousins
- -33 conseils régionaux dont la compétence est régionale.
- -Le Conseil supérieur du notariat dont la compétence est nationale.

Les chambres de notaires

Leurs missions

Les notaires d'un département (parfois de deux, voire de trois départements pour Paris et la petite couronne) sont regroupés en compagnies.

Chaque compagnie est représentée par une chambre, composée de membres élus parmi les notaires du ou des départements concernés.

Les chambres de notaires sont consultées par les pouvoirs publics lors de la

nomination de nouveaux notaires ; elles font effectuer, au moins une fois par an, par des spécialistes assermentés, l'inspection de la comptabilité et de la gestion de chaque office du département concerné (ou des départements concernés).

Et, investies par la loi d'un pouvoir disciplinaire, elles sanctionnent les manquements aux règles professionnelles ou à la déontologie. C'est l'organisme qu'il convient de saisir en cas de différend entre un client et son notaire.

La commission de contrôle de la comptabilité des notaires

Créée par décret du 16 mars 1931, la commission de contrôle de la comptabilité des notaires, est le premier organe légalement institué qui groupe les notaires pare Ressorts de Cour d'Appel. Ainsi le contrôle comptable des études acquiert son caractère sérieux et permanent et la commission instituée se voit conférer une autorité sur les notaires individuellement et sur les chambres de discipline.

La garantie collective

En application des principes généraux de notre droit, le notaire est responsable, vis à vis de ses clients, des dommages résultant de toute faute par lui commise dans l'exercice de ses fonctions. Si les obligations du notaire se limitaient à l'application de ce seul principe, elles ne différeraient en rien de celles qui incombent à tous les citoyens.

Mais, indépendamment du fait que les tribunaux appliquent le droit de la responsabilité avec une sévérité accrue lorsqu'un professionnel est en cause, le notaire se trouve tenu de deux autres obligations:

- . Assurer les conséquences pécuniaires de son activité auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.
- . Etre responsable, avec tous les autres membres de la profession, vis à vis de l'ensemble des clients.

En vue de couvrir tous les risques susceptibles de découler de l'activité notariale, la profession a mis en place:

- des Caisses régionales de garantie, dont les ressources financières sont fournies par des cotisations supportées par les notaires dépendant de la région considérée,
- . et une Caisse centrale de garantie, dont les ressources financières sont fournies par des cotisations supportées par l'ensemble des notaires de France

Ainsi, en cas de dommage causé à un client par un notaire, dans l'exercice de ses fonctions professionnelles, la couverture financière de ce dommage se trouve-t-elle supportée :

- . par la compagnie assurant le risque de responsabilité civile professionnelle,
- . et s'il y a lieu, par la Caisse régionale de garantie,
- . enfin et toujours s'il y a lieu, par la Caisse nationale de garantie.
- . en dernier ressort, si tous ces recours n'ont pas suffi, par l'ensemble des notaires de France, entre eux.

COMMUNICABILITE

L'ensemble des articles du fonds 48 J est librement communicable, à l'exception de ceux précisés dans le tableau ci-dessous, qui renferment des pièces entrant dans le champ d'application de l'article 213-2 du Code du Patrimoine (caractère médical, état-civil et justice).

Cote	Date de communicabilité
48 J 3	2027
48 J 5	2096
48 J 23	2043

Sommaire

1-2	DOCUMENTATION	1843-1940
3-32	CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE LIMOGES	1813-1946
33	CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE BELLAC	1827-1927
34	CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE ROCHECHOUART	1805-1904
35	CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	1927
36	COMPAGNIE DES NOTAIRES DE LA HAUTE-VIENNE	1928-1933

DOCUMENTATION

48 J 1-2	Documentation générale sur le notariat français.	1843-1940
	1. Association nationale des notaires de France (1938-1940); comptes- rendus des congrès nationaux et autres réunions, statuts et législation (1906-1912); dahir* relatif à l'organisation du notariat français (4 mai 1925).	1906-1940
	* Ordonnance rendue par le roi du Maroc.	
	2. Comptes-rendus des congrès des notaires de France (1911,1913,1932, 1933, 1934); Tarifs de notaires de différentes villes (1843-1858); instructions sur la comptabilité et les inspections (1931,1933); comptes-rendus, délibérations et rapports de diverses réunions et assemblées de notaires de différentes villes (1876-1936) *; étude sur l'action récursoire des caisses de garantie (Professeur RAULT/1939). *nota: chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Limoges (1876).	1843-1939

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

48 J 3	Examen d'aptitude aux fonctions de notaireCertificats de stage des clercs ; reçus de paiement des droits d'examen ; extraits d'état-civil des postulants ; sujets et copies nominatives (1913-1925) ; sujets (1922-1928) Pièces concernant les inscriptions des clercs Extraits d'état civil, certificats de bonnes vie et moeurs ; attestations de stage, reçus de paiement des droits (4 chemises /1856-1877 ; 1880 -1884 1897-1898 ; 1907-1909 ; 1911-1926).	1856-1926
48 J 4	DélibérationsExtraits du registre de délibérations (1871-1877) ; registre des délibérations (7 nov. 1919 au 12 mai 1927).	1871-1927
48 J 5	Interdictions et conseils judiciaires Tableaux des notifications d'interdictions et nominations de conseils judiciaires faites à la chambre des notaires de Limoges (1846-1920, 1823-1943, 1852-1928, 1892-1921) ; modifications au tableau (1931-1938) ; extraits de jugement et jugements d'interdiction d'administration (personne et biens) et de nominations de conseils judiciaires (1933-1945).	1846-1945
48 J 6	Mélanges Tableaux-affiches des notaires de l'arrondissement avec nom des prédécesseurs et composition de la chambre de discipline ; livret sur la chambre de discipline (1876) ; réglement intérieur de la chambre (1892) ; tableau indicatif des ordres de service de la chambre d'adjudication des notaires (1933-1934) ; baux consentis à la chambre d'un local sis au 13bis place d'Aine (1898 et 1920) ; états nominatifs des personnels employés dans les études (1925) ; reconstitution de l'état civil parisien (instructions sur les recherches d'actes/ 1873 ; 1877) .	1873-1934
48 J 7-22	Dépôt d'extraits d'actes de contrats de mariage, de divorce et de séparations de biens. 7. 1813 - 1830. 8. 1862 - 1864.	1813-1921 1813-1830 1862-1864

	9. 1865 - avril 1868. 10. Mai 1868 - 1873. 11. 1874 - 1877. 12. 1878 - 1882. 13. 1883 - 1884. 14. 1885 - 1887. 15. 1888 - 1891. 16. 1894 - 1896. 17. 1900 - 1901. 18. 1904 - 1907. 19. 1908 - 24 août 1909. 20. 25 août 1909 - 1911. 21. Mai - déc. 1913. 22. 1918 - 1921.	1865-1868 1868-1873 1874-1877 1878-1882 1883-1884 1885-1887 1888-1891 1894-1896 1900-1901 1904-1907 1908-1909 1909-1911 1913 1918-1921
48 J 23	Registre des dépôts : extraits d'actes de contrats de mariage des commerçants, de séparations de corps et de biens, de divorces et d'interdictions.	1926-1942
48 J 24	Correspondance (1907 - 1933).	1907-1933
48 J 25-26	Affaires contentieuses et litiges. 25. Dossiers par étude d'affaires contentieuses et litigieuses (1872-1940). 26. Affaire Maître Coty (notaire à Genouillat/ Creuse) : relative au remboursement par la caisse de garantie des notaires des sommes détournées au préjudice des clients (1938-1943).	1872-1943 1872-1940 1938-1943
48 J 27	Commission de contrôle de la comptabilité des notaires du ressort de la Cour d'appel de Limoges (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). 27. Composition (présidents et inspecteurs /1932-1940); correspondance diverse (comptes-rendus d'assemblée générale, instructions et missions aux inspecteurs, rapports d'inspection adressés au Procureur général près la Cour d'appel, rappel de cotisations) 1932 - 1941.	1932-1941 1932-1941
48 J 28-29	Commission de contrôle de la comptabilité des notaires du ressort de la Cour d'Appel de Limoges (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). 28. Procès-verbaux d'inspection des études (1932-1933). 29. Procès-verbaux d'inspection des études (1938-1941).	1932-1941 1932-1933 1938-1941
48 J 30-32	Garantie collective (Caisse régionale du ressort de la cour d'appel de Limoges) - Comptabilité. 30. Etat de situation de caisse (fonds clients) des notaires de la Haute-Vienne pour 1933 ; correspondance relative aux versements des cotisation des notaires de la Charente et de la Vienne "libres" (1941-1945). 31. Etats de produits par étude (1933-1937). 32. Etats de produits par étude (1938-1946).	1933-1946 1933-1945 1933-1937 1938-1946

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE BELLAC

d'inscription des aspirants aux notariat (2 mai 1828 - 1er août 1879). Règlement intérieur de la chambre (1924). Tableau-affiche des notaires de l'arrondissement avec nom des prédécesseurs et composition de la chambre de discipline (1926-1927).

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE ROCHECHOUART

48 J 34

Registres des délibérations (5 Pluviôse An XIII - 2 mai 1904).

1805-1904

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

48 J 35

Tableau-affiche des notaires de l'arrondissement avec nom des prédécesseurs et durée de leur exercice (1927).

1927

COMPAGNIE DES NOTAIRES DE LA HAUTE-VIENNE

48 J 36

Règlements intérieurs des compagnies de notaires (1932). Règlements intérieurs de la compagnie des notaires de la Haute-Vienne (1933). Tableaux-affiches des notaires de la compagnie avec nom des prédécesseurs et composition de la chambre de discipline (1928-1929, 1929-1930, 1932-1933).

1928-1933